



Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport"

Bruxelles, les 21 et 22 novembre 2016

*Le Conseil entamera ses travaux le lundi à 10 heures par l'examen des questions relatives à la **jeunesse**, sous la présidence de M. Peter Plavčan, le ministre slovaque de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports, M. Navracsics, membre de la Commission, représentant son institution.*

*La session du Conseil sera précédée (à 8 h 30) par la réunion informelle habituelle (le "dialogue structuré") entre les représentants des organisations européennes de jeunesse, le président de la formation "Jeunesse" du Conseil, M. Navracsics, membre de la Commission, et les ministres représentant la *troïka élargie* (NL, SK, MT et EE).*

*Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la promotion de **nouvelles approches de l'animation socio-éducative** et il tiendra un débat d'orientation sur le **rôle des jeunes Européens au cœur d'une Union européenne moderne**.*

*La session de l'après-midi, qui s'ouvrira à 15 heures, sera consacrée aux **questions relatives à l'éducation**.*

*Le Conseil adoptera une résolution sur une **nouvelle stratégie en matière de compétences**. Il devrait également parvenir à un accord politique sur une recommandation concernant de **nouvelles perspectives pour les adultes**, en réponse à la **garantie de compétences** proposée par la Commission.*

*Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la **prévention de la radicalisation** conduisant à l'extrémisme violent et il tiendra également un débat public sur des **mesures permettant de valoriser et développer le talent chez les jeunes**.*

*Le Conseil reprendra ses travaux le mardi à 9 h 30, en examinant, sous la présidence du ministre slovaque de la culture, Marek Mad'arič, les questions relatives à la **culture et à l'audiovisuel**.*

La Commission sera représentée par deux de ses membres, MM. Navracsics et Oettinger, ce dernier étant chargé des questions audiovisuelles.

*Le Conseil prendra note d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la révision de la **directive "services de médias audiovisuels"**.*

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Il devrait également adopter une orientation générale concernant les deux propositions de décisions suivantes:

- décision relative à une **Année européenne du patrimoine culturel** (2018);
décision instituant une action de l'Union en faveur des "**capitales européennes de la culture**" pour les années 2020 à 2033.

La séance de travail du matin se terminera par un débat d'orientation sur les **relations culturelles internationales**.

Les questions liées au **sport** seront traitées lors de la séance de l'après-midi, qui débutera à 15 heures et sera présidée par M. Plavčan.

La Commission sera à nouveau représentée par M. Navracsics.

La session consacrée au sport sera précédée, à l'heure du déjeuner, par la réunion de "dialogue structuré" entre les représentants des mouvements sportifs, les ministres des sports de l'UE représentant la troïka élargie (NL, SK, MT et EE) et M. Navracsics, membre de la Commission. Ils se pencheront sur la question de la diplomatie sportive.

Ensuite, le Conseil devrait adopter des conclusions sur la **diplomatie sportive** et tenir un débat public sur **l'influence du sport sur le développement personnel**.

Lors de ces deux jours, les débats se tiendront en délibération publique.

* * *

Conférences de presse: Lundi vers 18 heures et mardi vers 14 h 30

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/>

Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et galerie de photos: <https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/87643>

JEUNESSE

Nouvelles approches de l'animation socio-éducative

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la promotion de nouvelles approches de l'animation socio-éducative afin de révéler et de développer le potentiel des jeunes ([13621/16](#)). L'animation socio-éducative aide les jeunes à développer des compétences, des capacités et des attitudes positives.

Les conclusions soulignent l'importance de l'animation socio-éducative qui permet, hors des structures formelles, d'aller au devant de jeunes de milieux différents, notamment des jeunes marginalisés et défavorisés. Elles préconisent des outils innovants au niveau des pratiques socio-éducatives, dans les domaines de l'éducation et de la formation, du sport et de la culture, des services sociaux, et des technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs, les conclusions insistent sur la nécessité de prendre en compte les nouveaux cadres dans lesquels les jeunes passent de plus en plus du temps, tels que les infrastructures urbaines modernes et l'espace virtuel.

Les conclusions soulignent que les capacités des animateurs socio-éducatifs (bénévoles ou employés) peuvent être renforcées par l'éducation, la formation, les occasions de mise en réseau, les services d'orientation, ainsi que par un soutien financier.

En outre, elles invitent les États membres à travailler étroitement avec les représentants des autorités régionales et locales, les conseils de la jeunesse et les organisations d'animation socio-éducative et d'autres acteurs dans le domaine de la jeunesse, de sorte que les messages inclus dans les conclusions soient largement intégrés dans la pratique aux niveaux régional et local.

Les jeunes Européens au cœur d'une Union européenne moderne

Les ministres réfléchiront à la manière de réconcilier les jeunes avec le projet européen, à la suite des débats menés lors du sommet informel des chefs d'États ou de gouvernement qui s'est tenu à Bratislava en septembre 2016. L'un des objectifs définis dans la [déclaration et la feuille de route de Bratislava](#) est de "construire un avenir économique prometteur pour tous, préserver notre mode de vie et offrir de meilleures perspectives aux jeunes".

Au cours de ces dernières années, la société européenne a connu des changements importants et rapides: évolution des structures sociales et familiales, entraînant une absence de sentiment de sécurité et de justice, intégration insuffisante, manque de possibilités et de perspectives chez les jeunes. Bien que la jeune génération d'aujourd'hui soit globalement plus instruite que toutes celles qui l'ont précédée, des études montrent qu'elle sera la première à connaître des conditions de vie moins favorables que ses parents. Près d'un tiers des jeunes Européens sont exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

Les ministres sont invités à intervenir sur une ou plusieurs des questions suivantes soulevées par la présidence dans son document de réflexion ([13617/16](#)):

- Quelles mesures peuvent être prises au niveau de l'UE et des États membres pour renouer les liens entre la jeune génération et les décideurs afin de s'adresser aux jeunes dans un langage adéquat et en utilisant des méthodes modernes efficaces?
- À la lumière des résultats du sommet de Bratislava, comment pouvons-nous réconcilier les jeunes avec les idées qui sous-tendent le projet européen? Quelle aide les États membres et les institutions de l'UE peuvent-ils apporter à cet égard?
- Dans le cadre d'un lien plus étroit avec les jeunes en Europe, pensez-vous que les recommandations issues de la conférence européenne de la jeunesse tenue en octobre à Košice sont utiles²? Lesquelles de ces recommandations pourriez-vous envisager d'appliquer au niveau national et comment procéderiez-vous?

Deux intervenants extérieurs lanceront le débat:

- M. Jean-Paul Philippot, président de l'Union européenne de radiodiffusion (UER)
- M^{me} Madiana Asseraf, Union européenne de radiodiffusion (UER), unité chargée des jeunes audiences

La présidence a l'intention de rendre compte des résultats du débat dans une lettre adressée au président Tusk avant la réunion du Conseil européen des 15 et 16 décembre 2016.

ÉDUCATION

Nouvelle stratégie en matière de compétences

Le Conseil adoptera une résolution sur une nouvelle stratégie en matière de compétences pour une Europe inclusive et compétitive ([13413/16](#)), qui a été élaborée en réponse à la communication de la Commission exposant sa vision de l'importance stratégique des compétences pour pérenniser l'emploi, la croissance et la compétitivité ([10038/16](#)).

La nouvelle stratégie en matière de compétences se compose d'une série de propositions horizontales portant sur des domaines tels que le développement des compétences, la reconnaissance mutuelle des qualifications, le soutien à l'enseignement et à la formation professionnels ainsi qu'à l'enseignement supérieur, comprend les moyens d'exploiter tout le potentiel de l'économie numérique et vise à promouvoir l'investissement dans les personnes tout au long de leur vie.

² Doc. 13457/16.

La résolution actuelle met en avant les principaux aspects qui guideront les travaux du Conseil dans ce domaine, en particulier:

- faire en sorte que l'éducation et la formation non seulement préparent les citoyens au marché du travail, mais contribuent également à leur inclusion sociale et à ce qu'ils deviennent des citoyens engagés et actifs;
- veiller à disposer d'enseignants et de formateurs de grande qualité;
- renforcer les liens entre l'éducation et la formation, d'une part, et le monde du travail, d'autre part;
- développer l'ouverture d'esprit et la curiosité nécessaires pour s'adapter aux futurs besoins;
- assurer une coordination efficace et efficiente au niveau de l'UE dans le domaine de l'éducation; et
- prévoir un financement suffisant de l'UE pour les mesures arrêtées dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de compétences.

La résolution souligne en outre qu'il convient de prendre les mesures présentées dans la nouvelle stratégie en matière de compétences conformément au cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation³, dans la mesure où celui-ci regroupe toutes les formes d'apprentissage, propose une plateforme utile pour soutenir les politiques des États membres et encourage la coopération au niveau de l'UE.

Le Conseil a entamé l'examen du train de mesures de la Commission lors d'une réunion conjointe du Comité de l'éducation et du Groupe "Questions sociales" tenue en juillet. Le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" joue un rôle moteur, mais le Conseil EPSCO apporte également sa contribution concernant les aspects liés au marché du travail. En outre, le sommet social tripartite du 19 octobre a permis de débattre du rôle clé que les partenaires sociaux peuvent jouer dans la mise en œuvre la stratégie.

Parcours de mise à niveau des compétences: de nouvelles perspectives pour les adultes

Le Conseil devrait parvenir à un accord politique sur une recommandation relative à la création de "Parcours de mise à niveau des compétences: de nouvelles perspectives pour les adultes" (ancienne "garantie de compétences"), qui vise à offrir à des adultes peu qualifiés la possibilité d'acquérir un éventail d'aptitudes, de connaissances et de compétences en adéquation avec le marché du travail et permettant leur participation active à la société. Elle fait également partie du paquet de mesures sur les compétences que la Commission a présenté.

En 2015, plus d'un quart de la population de l'Union européenne entre 25 et 64 ans avait quitté l'éducation et la formation initiales avec tout au plus une qualification du premier cycle de l'enseignement secondaire. L'évaluation des compétences des adultes réalisée par l'OCDE, dans le cadre de laquelle les niveaux de "littératie", de "numératie" et de résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique ont été testés, indique que des proportions similaires d'adultes âgés de 16 à 65 ans se situaient au niveau de maîtrise le plus faible dans 20 États membres.

De toute évidence, à l'avenir, les emplois ne requérant qu'un niveau de compétence élémentaire seront moins nombreux. Même les emplois nécessitant peu de qualifications, voire aucune, deviennent plus exigeants, requérant des compétences de base ou générales (communication, résolution de problèmes, travail d'équipe, compétences émotionnelles). Plus précisément, une grande majorité d'emplois exigeront un certain niveau de compétence numérique.

³ JO C 119 du 28.5.2009.

Ces possibilités de formation pour les adultes devraient être mises en œuvre par

- des **évaluations de compétences**,
- la **fourniture d'une offre de formation personnalisée et flexible** en fonction des groupes cibles définis et des besoins du marché du travail aux niveaux local, régional et national,
- la **validation et la reconnaissance** des aptitudes et compétences acquises, y compris l'apprentissage sur le lieu de travail, en encourageant leur validation sous la forme d'une certification, compte tenu de la recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel,
- la **coordination et le partenariat** entre les acteurs publics et privés concernés dans les secteurs de l'éducation et de la formation ainsi que de l'emploi et dans les domaines social et culturel et autres domaines d'action pertinents, y compris en ce qui concerne la coopération transfrontalière et régionale, et
- le **suivi et l'évaluation**; dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la recommandation et, au plus tard d'ici la mi-2018, il conviendrait de définir des mesures appropriées pour sa mise en œuvre au niveau national. Les résultats de l'évaluation devraient servir de base à de nouvelles politiques et réformes des parcours de mise à niveau.

Par ailleurs, la Commission est invitée à soutenir l'utilisation des programmes de financement européens actuels et futurs dans le domaine du développement des compétences, en particulier les Fonds structurels et d'investissement européens et Erasmus+, pour la mise en œuvre de la recommandation.

Prévention de la radicalisation violente

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent ([13611/16](#)) en réponse à la communication de la Commission sur ce thème présentée en juin ([10466/16](#)).

Ces conclusions reposent sur une approche intersectorielle, l'accent étant mis en particulier sur des mesures préventives "douces" telles que l'éducation, les activités volontaires et culturelles ainsi que l'animation socio-éducative. Des informations sur les aspects liés à la sécurité ont été fournies par le groupe "Terrorisme" et le comité permanent de sécurité intérieure (COSI) de l'UE.

Les attentats terroristes perpétrés en 2015 à Paris et à Copenhague et en mars 2016 à Bruxelles ont mis en évidence la menace concrète que représente la radicalisation endogène, c'est-à-dire la propagation de l'intégrisme islamique en Europe occidentale par des extrémistes cherchant à recruter de jeunes musulmans pour défendre leur cause par des moyens violents. Parallèlement, le nombre croissant de manifestations violentes de xénophobie dans toute l'Europe démontrent clairement la nécessité d'une action urgente.

Les conclusions mettent l'accent sur la nécessité de battre en brèche les idéologies extrémistes violentes existantes, de les contester et d'y faire pièce en offrant des options alternatives non violentes et attrayantes ainsi que d'apporter un soutien aux parents, frères et sœurs, pairs et autres personnes en contact avec les jeunes qui présentent un risque de radicalisation violente, en les informant des systèmes d'aide et des possibilités de conseil qui existent déjà.

Elles soulignent en outre la nécessité d'associer les fournisseurs de services d'accès et de coopérer avec eux pour lutter contre les discours haineux illégaux en ligne dans le plein respect de la liberté d'expression eu égard au rôle des médias sociaux, qui sont le principal instrument du ciblage, de la préparation et du passage à l'acte violent des radicaux potentiels.

Elles préconisent la coopération entre les établissements d'enseignement et de formation, les communautés locales, les administrations locales et régionales, la famille au sens large, les acteurs dans le domaine de la jeunesse, les bénévoles et la société civile afin d'accroître l'intégration et de renforcer le sentiment d'appartenance et d'identité positive.

Par ailleurs, les conclusions recommandent de soutenir la prévention de la radicalisation par des actions financées notamment par Erasmus+, par les Fonds structurels et d'investissement européens, par les programmes "Horizon 2020", "Europe créative", "L'Europe pour les citoyens" et "Droits, égalité et citoyenneté", ainsi que par le Fonds pour la sécurité intérieure.

La question de la radicalisation a été et demeure au premier plan des préoccupations du Conseil. Lors de la réunion informelle des ministres de l'éducation de l'UE qui s'est tenue le 17 mars 2015 à Paris a été mise en évidence la nécessité de promouvoir les valeurs européennes fondamentales que sont la démocratie, l'égalité, la non-discrimination, la tolérance, la solidarité et l'État de droit.

La session du mois de mai du Conseil EJCS a adopté deux séries de conclusions du Conseil concernant différents aspects de cette question importante ([9068/16](#) et [9041/16](#)).

L'actuel plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2016-2018 ([13631/15](#)) met notamment l'accent sur le renforcement de l'inclusion sociale de tous les jeunes, en tenant compte des valeurs essentielles de l'Europe, et du rôle du travail socio-éducatif dans le monde numérique et non numérique.

Valorisation et développement du talent chez les jeunes:

Les ministres examineront également la question de savoir quelles sont les politiques qui seraient les plus appropriées pour découvrir et faire émerger ce qu'il y a de meilleur chez les jeunes, dans le prolongement de la conférence sur les initiatives phares en la matière, tenue en septembre à Bratislava.

Les recherches montrent que les jeunes, et en particulier les jeunes défavorisés et marginalisés, n'ont pas la possibilité de tirer le meilleur parti de leurs talents (si tant est qu'ils prennent conscience d'en être dotés). Encourager la passion et l'engagement est tout aussi important si l'on veut développer le talent dans toute la mesure du possible.

Le talent n'est pas nécessairement enseigné en tant que tel, mais la découverte, l'effort, l'espace nécessaire, le soutien et les possibilités de l'encourager et de le développer sont des éléments que les éducateurs et les systèmes éducatifs - de la petite enfance, l'école élémentaire, l'animation socioéducative à l'intention des jeunes, en passant par l'enseignement professionnel et jusqu'à l'enseignement supérieur - peuvent s'efforcer de fournir.

Le débat sera lancé par un intervenant extérieur, Mme Sharon McCooey, directrice générale des activités internationales de LinkedIn, et s'articulera autour de trois questions préparées par la présidence ([13631/16](#)):

- "Laisser se perdre l'intelligence d'une personne, quel effroyable gâchis!": que font les États membres pour garantir que tous les jeunes aient la possibilité de prendre conscience de leur talents et de tirer pleinement parti de leurs potentialités?
- Comment peut-on améliorer l'adéquation entre, d'une part, le talent et les parcours éducatifs (par exemple les cursus scolaires, la formation professionnelle, l'éducation non formelle, l'université etc.) et, d'autre part, les exigences du marché et le développement personnel? Comment pouvons-nous éviter la "surqualification" dans certains secteurs économiques et la "sous-qualification" dans d'autres secteurs?
- Dans la course à la compétitivité visant attirer et retenir les meilleurs talents dans les domaines scientifique et artistique, que peuvent faire l'UE et les États membres pour encourager et développer leur propre génération pionnière d'innovateurs et d'avant-gardistes"?

Divers

- Expérimentation d'une carte d'étudiant européenne
 - Informations communiquées par la délégation française
- Programme de travail de la prochaine présidence
 - Informations communiquées par la délégation maltaise

CULTURE et AUDIOVISUEL

Directive "Services de médias audiovisuels"

Le Conseil prendra note d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la [proposition de révision de la directive "Service de médias audiovisuels" \(SMA\)](#). La proposition, présentée par la Commission en mai de cette année, vise à mieux adapter la directive SMA à l'ère numérique, compte tenu de la rapidité des progrès technologiques, de l'émergence de nouvelles formes d'entreprises et de l'évolution des modes de consommation. Elle fait partie de la [stratégie de la Commission pour un marché unique numérique](#).

La législation en vigueur, qui a été adoptée en 2010, met en place un marché unique pour la libre circulation des œuvres audiovisuelles. Elle régit à la fois la diffusion télévisuelle traditionnelle et les nouveaux services à la demande, même si c'est à des degrés différents.

Elle repose sur le principe du pays d'origine, selon lequel les prestataires de services ne sont soumis qu'aux règles applicables dans leur propre pays. Dans le même temps, la directive cherche à garantir la protection de l'intérêt public général, notamment la protection des mineurs, le pluralisme des médias, la diversité culturelle et la protection des consommateurs.

La proposition de la Commission étend le champ d'application de la directive aux plateformes de partage de vidéos, qui devront respecter des règles concernant la protection des mineurs et la protection contre les discours de haine et la violence. Le principe du pays d'origine a été maintenu et renforcé par la simplification de la procédure de dérogation (qui permet aux États membres de déroger temporairement à la liberté de réception ou d'entraver la retransmission de services de médias audiovisuels dans certaines circonstances spécifiques).

La Commission propose en outre des obligations plus strictes, en ce qui concerne la promotion d'œuvres européennes ainsi que pour les services à la demande, y compris grâce à l'introduction d'un quota et d'une contribution financière. En revanche, les règles relatives à la publicité seront libéralisées. La proposition vise également à renforcer l'indépendance des régulateurs nationaux et à créer un organisme européen des autorités de régulation nationales (ERGA).

Le Conseil examine la proposition en détail depuis juillet. Parmi les principales questions encore en cours d'examen figurent l'extension de son champ d'application aux plateformes de partage de vidéos et la mesure dans laquelle ces plateformes seraient réglementées, l'assouplissement des règles quantitatives pour la publicité télévisée, des obligations plus strictes pour les fournisseurs de services à la demande en vue de promouvoir les œuvres européennes, l'harmonisation insuffisante des règles entre les services linéaires et les services à la demande, les lacunes du principe du pays d'origine et les doutes quant au rôle de l'ERGA.

Le 26 septembre, la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen a adopté un projet de rapport contenant un grand nombre d'amendements. Quatre autres commissions (ENVI, IMCO, JURI, LIBE) rendront leur avis sur la proposition de la Commission. Le vote en commission est prévu pour la fin du mois de janvier 2017. Le Conseil compte parvenir à une orientation générale sur cette proposition pendant la présidence maltaise.

Année européenne du patrimoine culturel

Le Conseil adoptera une orientation générale concernant une proposition de décision relative à une Année européenne du patrimoine culturel (2018) ([11856/16](#)).

L'objectif général de cette initiative est la sensibilisation à la richesse du patrimoine culturel européen et aux perspectives qu'il peut offrir, ainsi que le partage des valeurs et des idéaux européens ancrés dans le patrimoine culturel. Parallèlement, elle vise à attirer l'attention sur les défis auxquels est confronté le patrimoine culturel, notamment l'incidence du passage au numérique, les contraintes physiques et les pressions environnementales qui s'exercent sur les sites du patrimoine et le trafic de biens culturels.

L'Année européenne du patrimoine culturel poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et la cohésion sociale;
- mettre en évidence la contribution économique du patrimoine culturel;
- souligner l'importance du rôle que joue le patrimoine culturel dans les relations extérieures de l'UE, y compris en ce qui concerne la réconciliation après les conflits, la prévention des conflits et le rétablissement du patrimoine culturel détruit.

La Commission ne prévoit pas de budget spécifique pour l'année européenne. Elle propose plutôt de puiser les ressources budgétaires nécessaires dans les programmes existants de l'UE, principalement le programme "Europe créative", qui dispose de très peu de capacité budgétaire excédentaire, ainsi que d'autres, l'objectif étant d'entrer dans le cadre des priorités décidées sur une base annuelle ou pluriannuelle.

Il y a urgence à adopter la décision avant la fin de l'année 2016 ou au début de l'année 2017, afin de laisser à la Commission et aux États membres suffisamment de temps pour les préparatifs.

Le projet de rapport sur la décision établi par la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen (CULT) a fait l'objet d'un vote lors de la réunion du 8 novembre. Un premier trilogue pourrait encore avoir lieu au début du mois de décembre.

Capitales européennes de la culture

Le Conseil devrait parvenir à un accord politique sur proposition modifiant la décision instituant une action de l'Union en faveur des Capitales Européennes de la Culture pour les années 2020 à 2033 ([10532/16](#)).

L'objectif de la modification est de permettre aux pays de l'AELE/EEE (Norvège, Islande et Liechtenstein) de participer à cette action. Étant donné que la procédure de sélection démarre près de six ans avant qu'une ville n'accueille la manifestation, l'ouverture à de nouveaux pays ne peut se faire dans le cadre de la présente décision, qui n'est valable que jusqu'en 2019.

La décision n° 445/2014/UE⁴ fixe les modalités de sélection, de désignation et de suivi des villes qui se verront décerner le titre de capitale européenne de la culture à partir de 2020. Outre les États membres, les pays candidats et candidats potentiels peuvent également participer à cette action pour autant qu'ils participent au programme "Europe créative".

La Commission organise certaines années (comme indiqué dans le calendrier établissant l'ordre chronologique des pays qui portent le titre) un concours ouvert pour l'attribution du titre à une ville des pays concernés.

Relations culturelles internationales

La culture est de plus en plus souvent reconnue pour le rôle de "puissance douce" qu'elle joue dans les relations diplomatiques en raison de sa capacité à tisser des liens et à nouer des contacts avec des pays tiers quand les méthodes traditionnelles ont échoué. La culture dans les relations extérieures de l'UE constitue l'un des trois piliers principaux de l'agenda européen de la culture de 2007⁵. Depuis lors, la mise au point d'une approche stratégique dans ce domaine est devenue une priorité des travaux du Conseil.

La "promotion de la diversité culturelle, de la culture dans les relations extérieures de l'Union européenne et de la mobilité" est l'un des quatre domaines prioritaires retenus dans l'actuel programme de travail (2015-2018) du Conseil en faveur de la culture⁶.

En réponse à la demande exprimée par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" en novembre 2015⁷, la Commission et la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont adopté, en juin 2016, une communication conjointe intitulée "Vers une stratégie de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales" ([10082/16](#)).

La communication conjointe énonce cinq grands principes pour l'action de l'UE qui sont les suivants:

- promouvoir la diversité culturelle et le respect des droits de l'homme;
- encourager le respect mutuel et le dialogue interculturel;
- garantir le respect de la complémentarité et de la subsidiarité;
- encourager une approche transversale de la culture; et
- promouvoir la culture au moyen des cadres de coopération existants.

Les ministres sont invités, sur la base d'un document de réflexion de la présidence ([13638/16](#)), à échanger leurs vues sur la manière dont l'UE et ses États membres peuvent coopérer, d'une façon concertée, en vue d'adopter une approche plus stratégique de la culture dans les relations extérieures.

Ils sont également invités à souligner les domaines dans lesquels l'action concertée de l'UE et de ses États membres serait susceptible d'apporter la plus forte valeur ajoutée, sur la base des enseignements tirés au niveau national.

Afin de rendre le débat plus interactif, la présidence a invité un intervenant extérieur, M. Francesco Bandarin, sous-directeur général pour la culture à l'Unesco, organisme qui se prévaut d'une longue expérience pratique dans le domaine des relations culturelles internationales.

⁴ JO L 132 du 3.5.2014

⁵ JO C 287 du 29.11.2007.

⁶ JO C 463 du 23.12.2014.

⁷ Conclusions du Conseil (JO C 417 du 15.12.2015, p. 41).

Divers

- Réforme du cadre européen en matière de droit d'auteur
 - Informations communiquées par la délégation française
- Capitales européennes de la culture 2020
 - Informations communiquées par les délégations croate et irlandaise
- Faire face à la crise en Europe: investir dans la culture
 - Informations communiquées par la délégation italienne
- Programme de travail de la prochaine présidence
 - Informations communiquées par la délégation maltaise

SPORTS

La diplomatie sportive

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la **diplomatie sportive** ([13645/1/16 REV 1](#)), qui peut s'entendre comme le recours au sport en tant que moyen d'influencer les relations diplomatiques, interculturelles, sociales, économiques et politiques. Cette question sera aussi abordée dans le cadre de la réunion du "dialogue structuré".

Dans ses conclusions, le Conseil encourage la coopération entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif afin d'exploiter les possibilités offertes par le sport en matière de politique étrangère.

Il invite également les États membres à mieux étudier le potentiel du sport au niveau national, notamment via l'éducation et la participation d'athlètes renommés en tant qu'ambassadeurs, afin de promouvoir les valeurs positives du sport et les valeurs européennes.

Le Conseil invite par ailleurs à développer les relations avec les organisations sportives et les organisations gouvernementales internationales concernées, grâce au dialogue structuré de l'UE sur le sport, dans le cadre des sessions du Conseil et à travers le Forum de l'UE sur le sport et des structures semblables.

L'influence du sport sur le développement personnel

Outre des valeurs importantes pour le développement personnel, telles que le fair-play, le respect de la diversité, l'amitié, la tolérance et la compréhension mutuelle, la pratique sportive est également corrélée à des bénéfices personnels majeurs, tels que la confiance en soi, l'engagement et la réussite universitaire, le travail d'équipe et les aptitudes sociales.

Il y a lieu d'insister sur le fait que le sport n'est pas réservé aux plus talentueux. Il peut apporter à toute personne impliquée des bénéfices tels que l'estime de soi, la discipline, la patience, ou la joie que procurent l'effort et les interactions sociales. Ces bénéfices revêtent souvent une grande valeur dans les domaines économique et politique. Les États membres de l'UE, ainsi que des pays tiers, ont souvent recours à des personnes participant à des activités sportives, non seulement pour améliorer l'image de leur pays mais également dans un rôle politique.

Le Conseil s'est penché sur différents aspects de cette question dans le cadre de plusieurs conclusions qu'il a formulées sur la double carrière des athlètes, le chômage des jeunes et la cohésion sociale, ainsi que sur le rôle que peut jouer le sport de masse pour développer les compétences transversales. Le plan de travail de l'UE en faveur du sport 2014-2017⁸ analyse également la contribution que peut apporter le sport au développement des ressources humaines.

En juillet, la présidence slovaque a organisé à Bratislava une conférence sur l'éducation dans et par le sport.

Les ministres sont invités à échanger leurs vues sur cette question, sur la base des questions ci-après élaborées par la présidence ([13647/16](#)):

- Pourriez-vous partager vos bonnes pratiques relatives aux programmes éducatifs de votre pays en ce qui concerne le développement personnel et professionnel des personnes participant à des activités sportives (telles que les sportifs, les entraîneurs et les dirigeants)?
- Comment le sport peut-il être mis à profit pour développer plus efficacement les aptitudes sociales nécessaires à la participation à une société démocratique?

Sur invitation de la présidence, Danko Barteková, championne de skeet et membre du CIO, ainsi que Matej Tóth, champion olympique et champion du monde d'athlétisme (50 km marche), apporteront leur contribution au débat.

Divers

- Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA)
 - Informations communiquées par les représentants des États membres de l'UE (BE, UK et MT)
- Évolution et spécificités de l'organisation du sport européen
 - Informations communiquées par la délégation française
- Programme de travail de la prochaine présidence
 - Informations communiquées par la délégation maltaise